

Fiche N°2

AUDIT DES ANIMAUX ET CONDUITE DE L'ÉLEVAGE

L'arrêté du 3 avril 2004 impose aux éleveurs de chiens et de chats « *de faire soigner les animaux quand ils sont malades* » et au vétérinaire qui réalise les visites d'élevages de « *s'assurer au travers de l'évaluation de l'intégrité physique et mentale des animaux et du respect de leurs impératifs biologiques* ».

L'audit de la gestion des animaux est réalisé en quatre étapes

- Etat de santé des animaux
- Alimentation
- Prophylaxie médicale
- Conduite de la reproduction

EXAMEN DES ANIMAUX

Il consiste en une observation de l'état général et de l'aspect des animaux et en une appréciation de leur comportement.

Aspect général

Il s'agit d'un examen visuel. Le vétérinaire apprécie la propreté, le score corporel et musculaire, l'aspect du pelage et toutes traces de son altération (blessures, plaies de couchage, dermatose, ...) voire de souffrance.

Une importance particulière est accordée aux selles, à leur couleur et à leur consistance qui témoignent de la qualité de l'alimentation ou permettent de suspecter un parasitisme intestinal ou une gastro-entérite virale ou microbienne sévissant dans l'élevage. ***Ce simple examen peut donner lieu à des examens complémentaires, des prescriptions thérapeutiques ou diététiques.***

Comportement

Une simple promenade devant les boxes permet d'apprécier la socialisation intraspécifique et la socialisation à l'homme. L'importance et la durée des aboiements, la réaction des animaux au contact : familiarité, peur, agressivité sont d'excellents témoins.

Des conseils pour améliorer la socialisation peuvent être nécessaires.

ALIMENTATION

Sujet délicat en raison de l'incidence économique et des idées préconçues fréquentes rencontrées chez les éleveurs.

Que dit la loi : « Les animaux disposent en permanence d'eau propre et potable, renouvelée autant que de besoin et reçoivent quotidiennement et à un rythme adéquat une nourriture saine et équilibrée correspondant à leurs besoins physiologiques. »

Critères d'appréciation

La sagesse populaire dit qu'un beau poil et de belles selles sur les animaux en bon état de forme sont les témoins d'une bonne alimentation.

Il est PRIMORDIAL de vérifier l'EQUILIBRE de la ration surtout lors de ration « maison ».

Les contraintes sanitaires et l'établissement d'une ration équilibrée sont des éléments souvent mal maîtrisés par les éleveurs et qui conduisent parfois à de graves problèmes de santé animale voire humaine.

Il faut porter une attention particulière à l'alimentation quand elle est essentiellement à base de viande crue. https://www.esccap.fr/images/pdf/alimentation_viande_crue.pdf

Conservation des aliments

Le stockage des aliments industriels doit se faire dans un endroit sec, relativement tempéré et à l'abri des nuisibles.

Le stockage et la préparation d'aliments « ménagers » et plus particulièrement la viande doit faire l'objet d'un contrôle strict (température de stockage, décongélation, ...).

Cinq motifs d'interventions /audit de l'alimentation

- Hygiène des aliments (conservation stockage)
- Nature des aliments
- Hygiène de la distribution (propreté des gamelles)
- Mode de distribution et nombre de repas
- Respect de l'alimentation catégorielle (entretien, gestation, lactation, croissance)

PROPHYLAXIE MEDICALE

Dans un élevage de chiens, la mise en place d'une politique de prévention des affections parasitaires, bactériennes, virales ou fongiques est indispensable.

Les protocoles décidés entre éleveur et vétérinaire sont détaillés dans le règlement sanitaire de l'élevage.

I. Prophylaxie anti -parasitaire

➤ *Parasitisme interne*

IMPORTANCE DU PARASITISME EN ÉLEVAGE (source : UMES)

- 41% des élevages sont faiblement parasités
- 50% moyennement
- 9% fortement

Dans les collectivités canines il faut prendre en compte une prévalence de la giardiose et de la **coccidiose** (surtout chez les chiots). C'est la raison pour laquelle il faut dans chaque élevage rechercher la charge parasitaire et l'identification des parasites par des examens coproscopiques.

RECOMMANDATIONS ESCCAP (esccap.fr)

« *Lorsqu'une infestation parasitaire est diagnostiquée, un traitement spécifique doit être administré et des mesures de prévention mises en place (élimination des éléments parasitaires -œufs, larve- présents dans l'environnement). Les chiens qui présentent des signes cliniques (amaigrissement, diarrhée, ...) devront être soumis à un examen clinique complet associé à une analyse coproscopique et éventuellement un examen sanguin (dans le cas d'une suspicion de dirofilariose). La récolte complète des commémoratifs est cruciale pour le diagnostic, le traitement et la prévention.* »

En pratique : *L'analyse coproscopique est recommandée :*

- *sur tout animal introduit*
- *systématiquement une fois par an sur des selles de mélange par groupes : chiots, jeunes, adultes, reproductrices pour contrôler la charge parasitaire de l'élevage (un pot de selles fraîches par groupe, avec des selles récoltées sur 3 jours).*

Pour les animaux cliniquement sains, la prévention des infestations dues aux helminthes est impérative. Pour simplifier le guide de recommandation, les parasites ont été regroupés en 4 catégories :

- les ascarides (principalement *Toxocara spp.*),
- les échinocoques (*Echinococcus granulosus* et *Echinococcus multilocularis*),
- les filaires (plus particulièrement *Dirofilaria immitis*),
- les autres cestodes (*Dipylidium caninum* et *Taenia spp.*) et nématodes (les ankylostomes, les trichures et les strongles de l'appareil cardio-pulmonaire).

Les 3 premiers correspondent aux parasites le plus important compte-tenu de leur prévalence, de leur pouvoir pathogène et du risque qu'ils représentent pour la santé publique.

Les ascarides sont présents partout en Europe, alors que d'autres parasites ne sont observés que dans certaines régions. Les recommandations qui figurent dans le guide ESCCAP sont fondées sur le principe d'une lutte combinée vis à vis des ascarides et des parasites de répartition plus limitée (échinocoques et filaire cardiaque). Des mesures de prévention vis à vis d'autres parasites, comme les ankylostomes,

les trichures ou les strongles de l'appareil cardio-pulmonaire sont à envisager dans certaines régions ou pour des animaux présentant des facteurs de risques.

Un traitement anthelminthique approprié de tous les parasites peut ainsi être défini et les animaux traités à intervalles appropriés.

- **ASCARIDES**

Chez le chiot

Les chiots peuvent être massivement parasités par *Toxocara canis* à la suite d'une contamination *in utero* ou par le lait maternel. Les ascarides peuvent être à l'origine de signes cliniques avant même que le diagnostic ne soit possible par analyse coproscopique. Il est donc conseillé de vermifuger les chiots dès 2 semaines de vie, puis toutes les deux semaines jusqu'à deux semaines après le sevrage, puis tous les mois jusqu'à l'âge de six mois.

Il est recommandé de traiter les chiennes allaitantes en même temps que leurs petits, car elles peuvent être infestées et assurer la contamination des chiots.

Chez les adultes

L'infestation par des ascarides est possible chez des chiens adultes. L'infestation parasitaire est alors asymptomatique et seul l'examen coproscopique est en mesure de détecter la présence des parasites. La période pré-patente des ascarides du genre *Toxocara* étant légèrement supérieure à quatre semaines, une vermifugation mensuelle est le seul moyen d'éliminer tout risque d'infestation patente. Ce traitement mensuel peut être recommandé dans les situations où le risque de transmission à l'homme est majeur, par exemple lorsque l'animal vit dans une famille avec des enfants en bas âge et habitués à jouer dans un jardin privatif (ou situation similaire).

Des études ont montré que les vermifugations annuelles ou semestrielles ne permettaient pas de réduire de façon significative le niveau de contamination de l'environnement par les œufs de *Toxocara*. C'est la raison pour laquelle, une vermifugation tous les 3 mois (à défaut d'un traitement mensuel) est recommandée.

Les chiennes gestantes sont traitées avec un antiparasitaire larvicide vers le 45ème jour de gestation pour prévenir la transmission transplacentaire aux fœtus.

- **PROTOZOAIRES**

Les chiens vivant en collectivité présentent un plus grand risque d'infestation par des protozoaires parasites (*Giardia intestinalis*, *Trichomonas foetus*, *Cryptosporidium* spp. et *Isopora* spp.) Une mauvaise hygiène ou une surpopulation augmente encore ce risque.

La recherche, la prévention et le traitement de ces parasitoses doivent impérativement être intégrés au protocole de prophylaxie en raison de leur pathogénicité sur les animaux mais aussi en tant que zoonoses

➤ **Parasitisme externe**

Des traitements antiparasitaires seront prescrits au cas par cas. Ils sont à adapter au mode de vie des animaux, à l'environnement, à d'éventuels ectoparasites (puces, gale, démodécie, cheylétiellose,...)

II. Prophylaxie/ maladies infectieuses virales ou microbiennes

➤ **Vaccinations**

La stratégie sera adaptée à chaque établissement en fonction des antécédents cliniques, du mode d'élevage et de la commercialisation (France ou étranger /rage) mais en respectant strictement les recommandations de la WSAVA qui résument les consensus actuels internationaux.

Recommandations WSAVA

Vaccinations CHP

-Les primo injections des trois principaux vaccins canins (CHP) ne doivent pas commencer avant l'âge de 6 semaines.

-Si les chiots doivent rester chez l'éleveur jusqu'à l'âge de 8 à 10 semaines ou plus, il est recommandé que la vaccination commence à 8–9 semaines au lieu de 6 semaines.

- Les injections de rappel doivent avoir lieu 2 à 4 semaines plus tard avec une vaccination finale administrée lorsque les chiots sont âgés de 16 semaines ou plus.

- La dernière injection de primovaccination est réalisée au plus tard à 1 an d'âge. Puis des rappels sont nécessaires tous les 3 ans.

Dans les élevages à risques, la vaccination parvovirose peut être commencée plus tôt avec rappel tous les 8 jours jusqu'à trois mois. L'utilisation d'un vaccin hypertitré est intéressante.

Vaccins non essentiels

Leur prescription est dictée par le milieu et les risques.

- Toux de chenil : recommandée en élevage, une injection intranasale peut être réalisée dès 3 semaines.

- Leptospiroses : recommandée avec Application des AMM quand proximité d'étang, de rivière, ...

- Rage : A minima lors d'exportation ou de déplacement à l'étranger, selon la réglementation en vigueur et l'AMM.

Les protocoles de prophylaxies médicales

- **Doivent être précisés dans le règlement sanitaire**
- **Doivent être affichés**
- **Doivent mentionner :**
 - **l'âge des animaux à traiter**
 - **le nom de la spécialité à utiliser**
 - **la posologie à respecter**
 - **le rythme des traitements**

Chaque intervention est enregistrée sur le livre de suivi sanitaire

REPRODUCTION

Les objectifs des éleveurs sont clairs :

- Fertilité et prolificité maximum
- Mortalité néonatale et pédiatrique minimum

Appréciation de la production

La fertilité doit être considérée comme correcte quand on observe une gestation sur 80% des chiennes saillies ou inséminées. La prolificité est très variable en fonction des races ; les clubs de race peuvent fournir une information sur la prolificité moyenne de la race.

La mortalité néonatale (0-7j) doit être considérée comme excessive lorsqu'elle atteint 10% des naissances et la mortalité pédiatrique (7j -2mois) lorsqu'elle atteint 15% des chiots (*Néocare. 2020.*)

Fort heureusement dans les petits élevages qui font en général suivis plus attentivement et qui sont prêts à investir dans des soins intensifs la mortalité néonatale ou pédiatrique est nettement minorée

Audit des femelles reproductrices

Que disent les textes (Code Rural et SCC) :

- *Age minimum de mise à la reproduction 15 mois et 1 jour (SCC)*
- *Maximum 3 portées sur 2 ans (à contrôler sur le livre d'entrées et sorties)*
- *Maximum de 8 portées dans la vie d'une chienne (SCC)*
- *Age maximum de saillies 9 ans*

Comment concilier les objectifs des éleveurs et le code rural ?

Gestion d'une lice

1-Suivi des « chaleurs »

Pour optimiser fertilité et prolificité le choix du moment de la saillie est déterminant.

Il faut Interroger l'éleveur sur sa façon de déterminer le moment optimum pour procéder à la saillie ou à l'insémination artificielle d'une lice en chaleurs, puis valider ou modifier sa façon de procéder : saillie naturelle avec ou sans contrôle, frottis vaginaux, dosages de la progestéronémie, insémination en semence fraîche. L'insémination en semence fraîche présente l'avantage de permettre le contrôle de la qualité du sperme du mâle.

Le suivi de chaleurs, en déterminant le moment de l'ovulation, permet également de prévoir la date de la mise-bas (J ovulation + 62 Jours).

2- Suivi de la gestation

- Diagnostic de gestation par échographie précoce (3 semaines) lors d'infertilité ou plus tardive (4 semaines) dans les élevages sans problème.
- Radiographie à partir de J45 pour compter le nombre de fœtus et détecter une éventuelle anomalie.

3- Entrée en Maternité

La lice est transférée ne maternité **10 jours avant la date prévue pour la mise-bas** pour favoriser son adaptation à la caisse de mise-bas et au changement d'environnement.

4- Infertilité

Les causes de saillies sans suite (« chiennes vides ») ou d'avortements devront être recherchées par des examens complémentaires appropriés s'ils sont relativement fréquents.

Audit des étalons

Devront être contrôlés lors de la visite d'élevage :

- Age de mise à la reproduction et âge de la réforme.
- Causes de réforme et devenir des « retraités ».
- Examens de la semence à conseiller s'ils ne sont pas pratiqués par l'éleveur et s'ils sont pratiqués : A quel âge ? A quelle fréquence ?
- Appel à saillies extérieures pour les femelles de l'élevage ?
- Utilisation de (des) l'étalon(s) de l'élevage pour des saillies extérieures.

Sélection des reproducteurs

Les objectifs des éleveurs sont de deux ordres :

- Produire des sujets de qualité supérieure.
- Produire des chiens « standard » pour répondre à la demande du marché.

Les premiers sont à la recherche de sujets remarquables, les second sont plus attentifs à la fertilité, à la prolificité, à la facilité de reproduction. Ces différences ne sont pas toujours aussi nettes.

Il faut valider ou modifier leur façon de sélectionner en fonction de leurs objectifs et de leurs résultats. Dans tous les cas, il convient de conseiller l'éleveur dans le contrôle des principales affections héréditaires connues dans les races élevées.

Néonatalogie - pédiatrie

Les nouveau-nés de carnivores sont fragiles, étroitement dépendants de leur mère et prédisposés au refroidissement, à l'hypothermie, l'hypoglycémie et la déshydratation (« immaturité physiologique » des carnivores à la naissance). La surveillance des portées et les traitements des affections néonatales ont nettement progressé au cours des dix dernières années.

Une surveillance des chiots nouveaux nés est donc nécessaire qui consiste en :

- ***Pesée à la naissance***

Dès la naissance, il est important de peser chaque nouveau-né et de l'identifier (rubans de couleurs différentes autour du cou). Si le poids de naissance est inférieur de plus de 5% au poids de naissance moyen de sa race il faut intervenir par des soins appropriés.

- ***Contrôle de la prise colostrale.***

Elle doit être contrôlée car chez les carnivores domestiques le colostrum apporte 90% des anticorps maternels. Si un ou plusieurs chiots de la portée en ont été privés, il est possible de leur administrer du colostrum artificiel ou du colostrum produit par une lice de l'élevage.

- ***Suivi du poids***

Un chiot doit gagner chaque jour entre 5 et 10% de son poids soit 2 et 3% de son poids adulte.

Ex : un chiot cocker (poids de l'adulte dans cette race = 10kg) doit gagner entre 20 et 30 gr /jour

La maternité doit être équipée d'une balance, le poids de chaque chiot noté. Toute perte ou stagnation de poids (qui signe une déshydratation) constitue une alerte précoce et fiable et implique des examens et des soins complémentaires et une prise en charge immédiate.

- **Suivi de la température du nid**

Le chiot nouveau-né est incapable de réguler son homéostasie. Très sensible au refroidissement, il faut donc lui garantir 30°C la première semaine puis 28°C, la seconde et 26°C la troisième 24°C la quatrième, puis 22°C jusqu'à 6 semaines.

Il doit y avoir un thermomètre dans la maternité et la température des nids doit être contrôlée matin et soir.

- **Vigilance de l'hygiène**

Les défenses immunitaires des nouveau-nés sont très insuffisantes et ils sont très sensibles aux affections bactériennes (septicémie néonatale) qui apparaissent rapidement si une hygiène et une désinfection rigoureuse de la maternité sont négligées.

- **Risque d'affections virales**

Herpes virose, parvovirose, ... peuvent également affecter une maternité et compte tenu de l'évolution enzootique toujours possible en élevage.

Toute mortalité de chiot nouveau-né impose une autopsie et si elle ne permet pas un diagnostic étiologique formel, des examens complémentaires : bactériologie, PCR, ...

Génétique

Face à l'émergence des tares génétiques dans un élevage il faut :

- Analyser les méthodes de sélection de l'éleveur
- Rechercher les géniteurs « porteurs », les retirer de la reproduction ou être très rigoureux sur les accouplements.

Toutefois la mise en place d'une politique d'éradication au sein d'un élevage ou d'un club de race reste difficile. Deux écueils sont à éviter : ignorer la tare ou écarter trop de sujets de la reproduction.

CONCLUSION

Un audit complet de la gestion d'élevage permet de préciser les protocoles de prophylaxies médicales qui devront figurer sur le règlement sanitaire mais aussi et surtout de réaliser une prise en charge globale de l'élevage (alimentation et reproduction) qui ne peut que valoriser le vétérinaire sanitaire de l'élevage et renforcer la confiance que l'éleveur lui accorde.